

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 MARS 2025



L'an deux mille vingt-cinq, les quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	5
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie CURCIO
Date de la convocation des conseillers	26 Février 2025
Date de l'affichage de la convocation	26 Février 2025



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**. Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK (**arrivée à 19 h 18**), Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES (**arrivée à 19h14**), Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux**.

**POUVOIRS :**

Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Madame Laurence GROSSI donne pouvoir à Madame Maria ALVES  
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Madame Nadia GHARNIT

**OBJET : Avis sur enquête publique unique liée au projet d'exploitation et d'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Dangereux**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Code de l'Environnement notamment ses articles L123-1 à L123-2,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2025-02/DCSE/BPE/IC du 08 janvier 2025 prescrivant une enquête publique unique pour une durée de 33 jours consécutifs,

**Vu** l'enquête publique se déroulant du 03 février 2025 au 07 mars 2025 et prorogée jusqu'au 15 mars 2025 portant sur :

- La poursuite d'exploitation de l'installation de Stockage de déchets Dangereux de Villeparisis et Courtry et d'extension sur le territoire de la commune de Le Pin,
- L'instauration de servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Courtry,
- La mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Le Pin en vue de l'extension de cette installation dans les secteurs couverts par le périmètre du PIG,

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 24 Février 2025,

**Considérant** l'avis avec recommandations de la Mission Régionale d'Autorité environnementale d'Ile-de-France en date du 23/10/2024,

**Considérant** l'avis du SAGE Marne Confluence en date du 04/04/2024, joint dans le dossier d'enquête publique, qui précise que le projet pourrait répondre aux objectifs du SAGE au regard de la qualité paysagère sous réserve de compléter les éléments indiqués dans le chapitre « TRAME VERTE ET BLEUE ».

**Entendu** l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE, maire,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup>**

DONNE un avis **réservé** sur l'enquête publique unique pour la poursuite d'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux de Villeparisis et Courtry et d'extension sur le territoire de la commune de Le Pin, l'instauration de servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Courtry, et la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Le Pin en vue de l'extension de cette installation dans les secteurs couverts par le périmètre du PIG, en l'attente des éléments suivants :

- La prise en compte de l'ensemble des recommandations émises par la Mission Régionale d'Autorité environnementale d'Ile-de-France ainsi que par le SAGE Marne Confluence,
- La réalisation de nouveaux aménagements permettant la réintroduction de la faune et de la flore,

- La réalisation d'une évaluation de la pollution aérienne complémentaire liée à la croissance de trafic,
- La réalisation préalable d'une étude de sécurisation des accès du site,
- L'accompagnement par l'Etat de la commune ainsi que des habitants impactés par le projet, en augmentant significativement les ressources financières et en matérialisant des compensations environnementales.

## **Article 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-préfet de Meaux, à Madame la Présidente de la Région Ile-de-France et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Adopté après le vote suivant :**

**34 votants dont 5 pouvoirs**

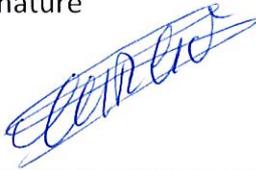
**33 pour dont 5 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)**

**1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

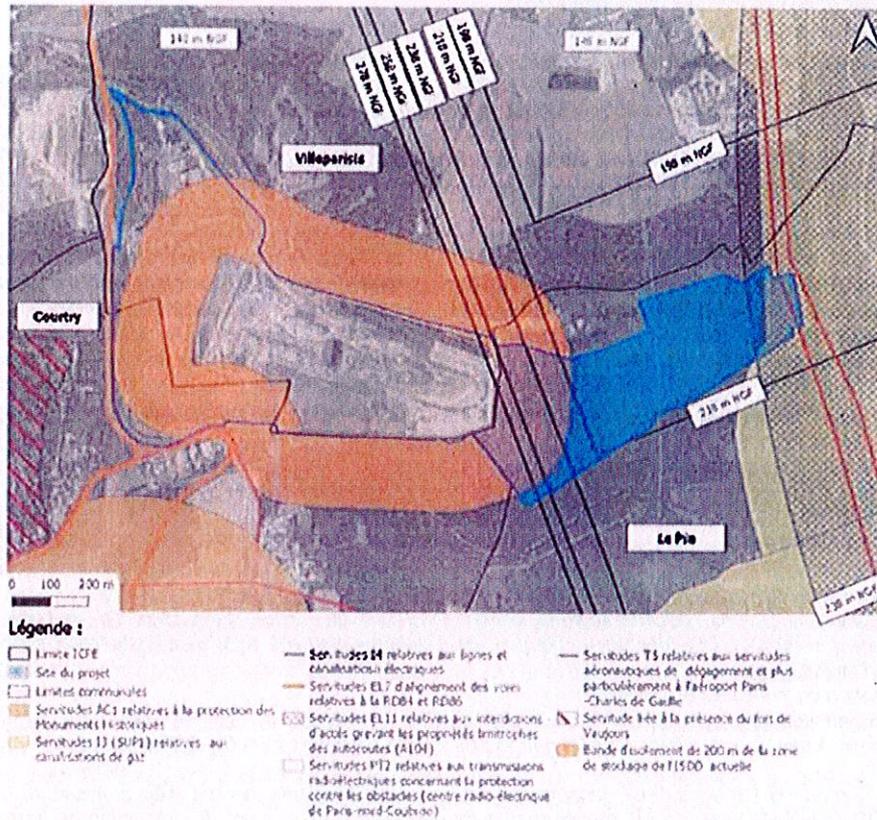
**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Stéphanie CURCIO</b> Secrétaire de séance



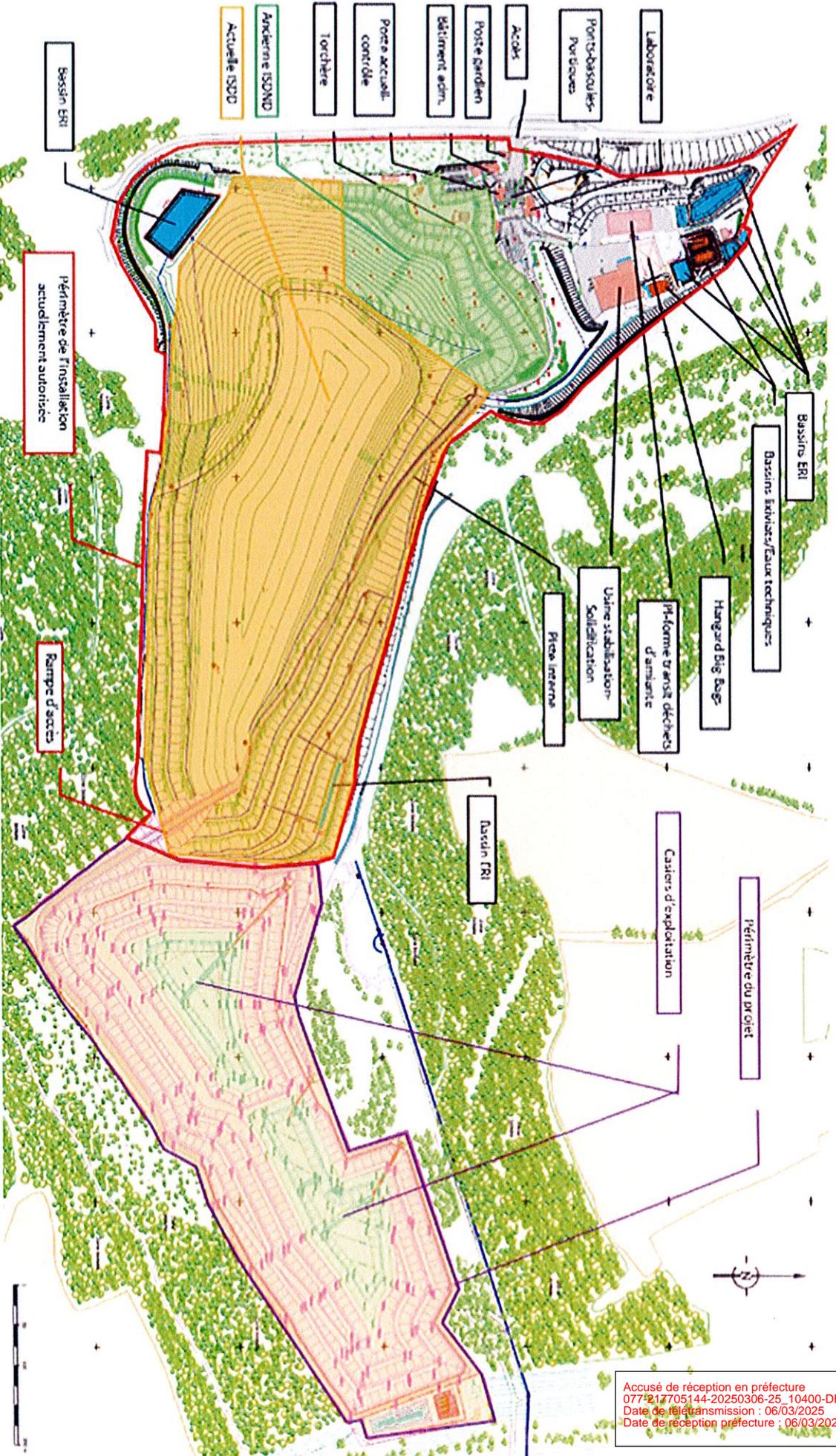
Plan du périmètre demandé pour la SUP d'isolement autour du site de stockage de déchets dangereux

Figure 11 : Servitudes d'Utilité Publique aux abords du site du projet



Accusé de réception en préfecture  
 077-217705144-20250306-25\_10400-DE  
 Date de télétransmission : 06/03/2025  
 Date de réception préfecture : 06/03/2025

Figure 4 : Organisation générale du site de Villeparisis et du projet



Source : SUEZ Consulting d'après IWS Minerals

Accusé de réception en préfecture  
 077217705144-20250306-25\_10400-DE  
 Date de télétransmission : 06/03/2025  
 Date de réception préfecture : 06/03/2025

